

Séance ordinaire du 30 avril 2026

L'an 2026, le 30 avril à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Hubert LAPORTE

PRESENTS :

MM Henri PUYAU-PUYALET, Frédéric DUPIC, Hubert LAPORTE, Antoine DE TOURNEMIRE, Pierre COTSAS, Pierre SÉRÉ-PEYRIGAIN, Sébastien CANTERO, Luc DUTRUCH, Jean-Paul ESCORIHUELA, Serge FERNANDES, Paul MARROC, Sébastien ROUX, Pascal COURTAZELLES, Claude PULCRANO, Olivier LAFEUILLADE, Mmes Nathalie CHANSARD, Corinne JEAN-THÉODORE, Sylvie AYAYI, Corinne CANUDO, Fabienne FITAL, Christine GALLOT, Johanna JAVELLE, Julie LAMBERT-PARRET, Laëtitia DA COSTA, Marie-Geneviève ORNON, Sandrine VAN DE MOSSELAER

EXCUSES :

Madame Julie TOURNÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Henri PUYAU-PUYALET
Monsieur Sébastien FAURIAT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul ESCORIHUELA
Monsieur Marc ARLABOSSE ayant donné pouvoir à Madame Sylvie AYAYI

ABSENT :

Monsieur François SPAGNOL

Secrétaire de séance : Pascal COURTAZELLES

Date de convocation : 21/04/2026

Nombre de Conseillers : 30

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

D.2026-04-26 : Affectation du résultat 2025 budget annexe « Assainissement collectif »

Après avoir voté le compte financier unique 2025 du budget annexe « Assainissement collectif », sur proposition du Président, le conseil communautaire doit procéder à l'affectation du résultat 2025 de la façon suivante :

Affectation du résultat 2025 de Budget annexe « Assainissement Collectif »	
<u>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</u>	
Résultat de l'exercice	666 368,30 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	
Résultat de clôture	666 368,30 €
Excédent (A1)	666 368,30 €
Déficit (A2)	



<u>Besoin réel de financement de la section d'investissement</u>	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	-1 189 974,02 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	-945 500,42 €
Résultat comptable cumulé	-2 135 474,44 €
Excédent (R001)	
Déficit (D001)	-2 135 474,44 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	2 349 584,19 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	4 643 722,60 €
Solde des restes à réaliser	2 294 138,41 €
(B) Besoin (-) Réel de financement	
<u>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</u>	
Résultat excédentaire (A1)	666 368,30 €
En couverture du besoin de financement (B) Dégagé à la section d'investissement (Recette budgétaire R 1068)	
En dotation complémentaire (R 1068)	666 368,30 €
Sous total 1068	666 368,30 €
En Excédent reporté à la section de fonctionnement (Recette non budgétaire au compte 110/ligne R002 du budget n+1)	
Total (A1)	666 368,30 €
<u>Résultat déficitaire (A2) en report au compte débiteur</u>	
(Recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté à la section de Fonctionnement D 002)	
<u>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat</u>	
<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses : D 002 Déficit reporté	
Recettes : R 002 Excédent reporté	
<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses : D 001 Solde d'exécution année N-1	2 135 474,44 €
Recettes : R001 Solde d'exécution N-1	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	666 368,30 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Approuver l'affectation du résultat 2025 du budget annexe « Assainissement collectif » de la Communauté de Communes Les Rives de la Laurence comme indiquée ci-dessus

Fait à Saint-Loubès, le 30 avril 2026

Le Président

Le secrétaire de séance

Hubert LAPORTE

Pascal COURTAZELLES

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

